



OBJECTIF DE LA FORMATION



L'objectif de la formation est d'acquérir les compétences nécessaires pour participer aux activités privées de Sécurité des Grands Evènements :

- protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes
- Gérer les évènements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
- Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.
- Dans le contexte d'organisation de Grands Evènements : manifestations sportives, culturelles ou récréatives de plus de 300 personnes)



PRÉ-REQUIS

- être âgé de 18 ans minimum
- être titulaire d'autorisation préalable du CNAPS ou d'une carte professionnelle en cours de validité
- avoir un niveau en français conforme à la réglementation (B1), ce niveau étant évalué par des tests



DURÉE 106h

Les titulaires d'un CQP/TFP d'une autre activité (ex : CQP ASA), peuvent bénéficier d'une réduction de parcours équivalente au tronc commun, soit 41h, sous réserve d'un SST de moins de 2 ans.



EFFECTIF

De manière réglementaire, l'effectif est de 4 stagiaires minimum – 12 maximum



ÉQUIVALENCE – SUITE DE PARCOURS

Les candidats souhaitant obtenir la qualification APS peuvent suivre un complément.



TARIFS / CALENDRIER

sur demande, après étude des possibilités d'adaptation du parcours de formation

LIEUX DE LA FORMATION, CONTACTS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Le CQP PSGE, délivré par l'ADEF, est **proposé sur Bordeaux**
L'accès est possible sous réserve de conformité aux prérequis.



AGENCE DE BORDEAUX

Téléphone : 05 56 32 13 13

e-mail : formation.securite@macc1.net

www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR 033-2026-03-23-20210777096 délivrée par le CNAPS - Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».



ACCUEIL

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme est conforme au décret du 13 mai 2022 et au référentiel ADEF. Il est découpé en UV.

 DURÉE 106h

UV1 - Module Gestes élémentaires de 1ers secours: 14h

UV2 - Environnement juridique : 16h

UV3 - Module gestion des conflits : 14h

UV4 - Module stratégique : 6 h

UV6 - Module Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7 h

UV7 - Module sensibilisation aux risques terroristes : 13h

UV8 - Module professionnel : 15 h

UV9 - Module Palpation de sécurité et inspection des

bagages : 7h

UV12 - Module évènementiel spécifique : 7h

UV13 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7h

Examen

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation alterne les séquences théoriques et pratiques.

La pratique comprend des mises en situation et des jeux de rôle.

- PC pédagogique conforme à l'arrêté du 1er juillet 2016
- matériel SST conforme au référentiel INRS
- casques de réalité virtuelle avec générateur de scénario
- main courante embarquée / GSAO

Chaque UV fait l'objet d'une évaluation théorique ou pratique afin de mesurer la progression du stagiaire ; QCU, mises en situation avec grille d'évaluation et critères d'appréciation de l'atteinte des objectifs. 3 QCU d'entraînement en fin de formation.

Modalités des épreuves certificatives :

UNITÉ DE VALEUR	TYPE D'ÉPREUVES	VALIDATION
UV 1= SST	Validation INRS / évaluation continues pendant le SST + évaluation finale du module	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS. Un candidat déjà titulaire du SST devra suivre le module secourisme et repasser la validation
Socle de Base	UV 2 = QCU sur 15 questions UV 3 = QCU sur 10 questions UV 4 = QCU sur 5 questions	Durée de validité des UV 5 ans Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise $8 \geq$ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module
Spécialité APS	UV 6 = QCU sur 5 questions UV 7 = QCU sur 10 questions UV 8 = QCU sur 10 questions UV 9 = QCU sur 10 questions UV de spécialités 12= QCU sur 5 questions	
	UV 2 à 13 = Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat (un scénario PC + un scénario rondier)	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation

Le candidat doit avoir validé l'ensemble des épreuves pour valider son diplôme.
A réception de son diplôme, le candidat pourra faire sa demande de carte professionnelle auprès des services du CNAPS.